

REY Christophe

Université de Picardie Jules Verne

< christophe.rey@u-picardie.fr >

Les recommandations sur la prononciation dans le dictionnaire de l'Académie française

"Quiconque veut sçavoir la veritable Prononciation d'une Langue qui luy est estrangere, doit l'apprendre dans le commerce des naturels du pays ; Toute autre methode est trompeuse, et pretendre donner à quelqu'un l'Idée d'un son qu'il n'a jamais entendu, c'est vouloir donner à un aveugle l'Idée des couleurs qu'il n'a jamais veuës. " (DAF, Préface 1694)

Cet extrait de la préface de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (DAF) illustre le positionnement des académiciens en ce qui concerne les aspects phonétiques de leur dictionnaire. Le DAF ne se situe résolument pas dans la lignée des dictionnaires – comme le *Dictionnaire de la langue française* d'Emile Littré – offrant la prononciation des lexies proposées. Néanmoins, pour palier les difficultés occasionnées par la distance entre graphie et phonie, de nombreuses recommandations se trouvent parsemées au fil des pages et des éditions :

"Cependant l'Académie n'a pas négligé de marquer la Prononciation de certains mots lors qu'elle est trop esloignée de la maniere dont ils sont escrits." (DAF, Préface 1694)

Pour cette communication, nous avons choisi de nous intéresser en détails à ces différentes marques relatives à la prononciation de certains mots. L'objectif sous-jacent de cette recherche est de tenter de répondre à l'interrogation suivante : les recommandations sur la prononciation dans le DAF constituent-elles les traces d'un changement de norme ou répondent-elles à d'autres objectifs ? Notre hypothèse de départ étant que l'analyse simultanée de lexies à travers plusieurs éditions successives faciliterait cette introspection, nous avons donc constitué notre corpus en nous appuyant sur une version électronique des éditions du dictionnaire. La sélection des entrées s'est faite sur la base de l'identification formelle de la recommandation "se prononce" aussi explicitement formulée que dans l'article ADVOUER :

"ADVOUER. v. a. (**le d ne se prononce pas.**) Confesser & reconnoistre qu'une chose est veritable, en demeurer d'accord. [...]." (DAF 1694)

Le nombre élevé d'articles présentant ce type de formulation nous a conduit à restreindre notre corpus aux seuls articles de la lettre A portant une indication, soit 172 articles.

Les résultats que nous souhaitons exposer visent à mettre en exergue un travail lexicographique qui dans de nombreux articles, et selon des procédés divers, traduit en effet un changement de norme de prononciation.

Parmi ces formes de changement, nous évoquerons le cas d'articles pour lesquels une réforme orthographique sera adoptée au profit d'une adéquation avec la prononciation.

Nous évoquerons aussi les articles pour lesquels le changement de norme se manifeste par une modification de leur prononciation au fil des éditions.

Par ailleurs, nous montrerons également que les nombreuses mentions autour de la prononciation peuvent remplir le but avoué par les académiciens "de marquer la Prononciation de certains mots lors qu'elle est trop esloignée de la maniere dont ils sont écrits" sans pour autant entrer dans un processus de changement de norme. Nous évoquerons à cet effet des articles pour lesquels la recommandation de prononciation ne figure que dans une seule et unique édition.

Références bibliographiques

Le Dictionnaire de l'Académie française : histoire et nuances de la langue française (1694-1935). (2000). éditions Redon.

Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie, 1694-1994, Paris, Champion, 1997 [éd. par Bernard QUEMADA].